

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2013 DAC 677 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Monteux 189 rue Ordener (18e) en remplacement de celle précédemment dédiée à Jean Martinon et à Pierre Monteux.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Le 18 avril 1997, suivant une demande, initiée par Yvette Grimaud, professeure à l'université de Paris VII, une plaque en hommage aux chefs d'orchestre Jean Martinon et Pierre Monteux était apposée sur la façade de l'immeuble du 189 rue Ordener (18^{ème}), occupé par une cité d'artistes.

Des recherches historiques nouvelles imposent de remettre en cause l'hommage rendu à la personne particulière de Jean Martinon.

En effet, il est avéré qu'en 1943, ce dernier a composé la musique du film vichyste à caractère antisémite, antiparlementaire et antimaçonnique « Forces Occultes ».

En raison de la découverte de ces éléments biographiques inconnus en 1997, la ville de Paris décide de retirer son hommage à Jean Martinon et fera apposer une nouvelle plaque à la mémoire de Pierre Monteux.

Il est proposé de rendre hommage à Pierre Monteux en faisant apposer une plaque commémorative sur la façade de l'immeuble 189 rue Ordener à Paris 18^e, dont le texte est le suivant :

A LA MÉMOIRE
DE PIERRE MONTEUX
1875 – 1964
CÉLÈBRE CHEF D'ORCHESTRE
QUI HABITA CETTE MAISON D'ARTISTE

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2013 DAC 677 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Monteux 189 rue Ordener (18e) en remplacement de celle précédemment dédiée à Jean Martinon et à Pierre Monteux.

Le Conseil de Paris

siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Monteux 189 rue Ordener à Paris 18^e ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Monteux 189 rue Ordener à Paris 18e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « A la mémoire de Pierre Monteux 1875 – 1964 célèbre chef d'orchestre qui habita cette maison d'artistes.»

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1753,39 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2013, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 13V00149 DAC.